

# PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal du Lundi 09 septembre 2024

Convocation envoyée  
Le 30/08/2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Pouvoirs : 04
- Votants : 15

Quorum : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg – Ognon (Oise) dûment convoqué le 30 août 2024 par M. Laurent NOCTON, maire, s'est réuni le lundi 09 septembre 2024 à 20h30 en session ordinaire, à la mairie, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Étaient présents** : C. LECLÈRE, G. MADELAINE Adjoints au Maire ;  
Mmes , C. BESSOU, E. DELATTRE BONAMY, V. HOUGRON,  
MM : R. ARENSBERG, E. DARRAS, J P DETIENNE, L. GUARNERI, Y. MÉNEZ Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** : M. MAQUENNEHAN

**Absent** : A. LECLÈRE, L. DE LAPLAGNOLLE

**Procuration** : F. CLEREL à L. NOCTON, A-M JOASSIM à J P DETIENNE, C. PÉRON-LECLERCQ à C. BESSOU, J. DE LOMBARDON à E. DELATTRE BONAMY

**Secrétaire de séance** : M Laurent GUARNERI

**Présidence de séance** : M. Laurent NOCTON

## Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024
- Décision modificative n°1 – intégration des frais d'études sur travaux terminés
- Décision modificative n°2 – Opération cabinets médicaux virement section investissement
- Création/suppression poste – modification temps horaire
- Adhésion au marché de l'ENT école communale
- Rapport annuel de l'élu mandataire dans le SPL ADTO-SAO
- Fin des compétences du SMIOCE

## Questions diverses :

- Application Intra-Muros

Le quorum a été atteint pour délibérer les différentes délibérations

## Délibération n°2024/09-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Laurent GUARNERI en qualité de secrétaire de séance.

## Délibération n°2024/09-02 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, le procès-verbal de la séance du lundi 27 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

## Délibération n°2024/09-03 : Décision modificative n°1 : intégration des frais d'études sur travaux terminés

Monsieur le Maire expose que nous devons transférer les frais d'étude de la réhabilitation du presbytère en Bibliothèque vers le compte immobilisation concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative à l'unanimité des membres présents.

## Délibération n°2024/09-04 : Décision modificative N°2 -Opération cabinets médicaux virement en section investissement

Monsieur expose que le rez de chaussée de l'ancienne Mairie d'Ognon va être réhabilité en deux cabinets

médicaux. Des études sont menées afin d'évaluer la réalisation. Il est nécessaire pour financer ces opérations d'imputer les crédits à la section investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n°2024/09-05 : Création/suppression d'emploi dans le cadre d'une modification horaire > à 10 % du temps de travail**

En raison d'un surcroît de travail, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent technique.

Monsieur le maire propose la suppression d'un emploi d'agent technique permanent non complet à raison de 33h hebdomadaire et la création d'un emploi d'agent technique permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la modification du tableau des emplois.

### **Délibération n°2024/09-06 : Adhésion au marché de l'ENT 1<sup>er</sup> degré par le SMOTHD**

L'espace numérique de travail du 1<sup>er</sup> degré facilite l'accès à l'information et à la communication de travail de l'école sur le territoire régional des Hauts de France. La facturation était de 1,22€/élève sur l'exercice 2023. Monsieur le Maire propose d'y adhérer pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents

### **Délibération n°2024/09-07 : Rapport annuel de l'élu mandataire dans le SPL ADTO-SAO**

Après la présentation du rapport, sur l'année la commune n'a rien en cours, l'assemblée, à l'unanimité approuve le rapport annuel 2023.

### **Délibération n°2024/09-08 : Fin des compétences du SMIOCE.**

Par arrêté en date du 29 juillet 2024, Madame la Préfète de l'Oise a prononcé la dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal de L'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité approuve la liquidation du SMIOCE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

### **Questions diverses**

- Curage des fossés : échange sur un problème d'emprise en bordure de la zone à risque avec l'agriculteur Emeric DARRAS.
- Partenariat entre la CCSSO et VOLTARIS : thermostats connectés.
- Application Intra-muros : La CCSSO et les communes du territoire ILLIWAP potentiellement gratuit
- Augmentation de la taxe foncière liée à la hausse de la redevance sur les ordures ménagères.
- Interrogation sur l'avenir de notre école communale, l'âme de nos villages.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22h45.

Fait et délibéré le 10 septembre 2024.

**Président de séance**

M. Laurent NOCTON  
Le Maire



**Le secrétaire de séance**

M. Laurent GUARNERI  
Conseiller Municipal

